

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Modification du tableau des  
effectifs - année 2016

Décision n° 16 07 16

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Madame Béatrice Ellul, Monsieur Yves Pons par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague.

Absents excusés : Monsieur Jean-Marc Rancurel

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** la nécessité de pourvoir au remplacement d'agents démissionnaires,

**Considérant** les derniers décrets portant mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations pour la fonction publique territoriale et les modifications d'intitulé de grade qui en découlent,

**Considérant** le tableau des effectifs adopté par délibération n° 160418 du 28 avril 2016,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide** l'ouverture de :

- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe supérieure
- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent social 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2016
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2016

**Décide** la fermeture

- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste d'infirmière de classe supérieure
- 1 poste d'infirmière de classe normale
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet de 28h hebdomadaires
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe

**Arrête** le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
<b>Filière administrative</b>					
Attaché principal à compter du 01/11/2016	A	1		1	
Attaché jusqu'au 31/10/2016	A		1		1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B		1		1

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Rédacteur	B	1		1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	3	8	
<b>Filière technique</b>					
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal à compter du 01/10/2016	C	2		2	
Agent de maîtrise jusqu'au 30/09/2016	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	2		2	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	3	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	1	2	5
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	25	4	23	2
<b>Filière médico-sociale</b>					
Puéricultrice de classe normale	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1	1	1	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1			1
Infirmière de classe supérieure	B	1		1	
Assistant socio-éducatif	B	1	1	1	
Educateur principal jeunes enfants	B	1			1
Educateur jeunes enfants	B	4	1	1	3
Auxiliaire puér. principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	2	
Auxiliaire puér. principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	1	8	
Auxiliaire puér. 1 <sup>ère</sup> classe	C	8	1	3	5
Agent social 2 <sup>ème</sup> classe	C	27	8	24	3
<b>Filière animation</b>					
Adjt animation principale 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1	
Adjt animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>111</b>	<b>23</b>	<b>91</b>	<b>20</b>

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT  
LE MARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160720-160716-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 22/07/2016